

M. MUNRO: Je veux mentionner une autre chose. Il en a été question dans les témoignages d'hier, je crois, lorsqu'un monsieur a dit que les pays qui s'étaient servis du système des indices pour augmenter leurs prestations avaient obtenu des résultats tels qu'ils avaient abandonné ce système, et il a mentionné la France en particulier.

M. AIKEN: Cette question ne nous mène nulle part.

M. MUNRO: N'a-t-on pas dit que la France avait abandonné le système des indices?

M. POPKIN: On a dit qu'elle l'avait abandonné en 1958, mais elle a repris le système maintenant. Elle l'utilise maintenant.

M. MUNRO: Il y a une autre chose dont je veux parler; à la page 27 du mémoire, paragraphe 71, vous dites:

71. La proposition que l'association a faite est que des allocations familiales plus élevées soient payées pour les enfants des familles dont le père est mort et dont la mère ne s'est pas remariée ou dont le père est atteint d'invalidité totale et permanente. Les allocations familiales actuelles de \$6 pour les enfants de moins de 10 ans et de \$8 pour ceux de 10 à 15 ans pourraient être augmentées au décès du père et portées, disons, à \$30 et \$40, augmentation qui coûterait environ \$35,000,000 par an.

J'ai vérifié les registres et j'aimerais savoir qu'elle est la source de ce chiffre de \$35,000,000 qui permettraient de payer \$24 ou \$32 pour chaque orphelin selon son âge. J'aimerais savoir le nombre des orphelins sur lequel on se base, parce que le recensement de 1961 fait mention de 150,000 enfants sans parent dont 148,000 âgés de moins de 19 ans, et en outre il y a les enfants sans père dont les mères sont veuves, et le recensement mentionne 34,000 enfants sans mère dont les pères sont veufs; et même à \$35 pour chaque enfant les prestations dépasseraient \$90,000,000 à \$100,000,000 en 1961; cependant vous donnez le chiffre de \$35,000,000. J'aimerais savoir comment vous êtes arrivés à ce chiffre de \$35,000,000.

M. DIMOCK: Je n'ai pas pu suivre votre calcul, mais j'ai noté le nôtre. Notre source est le recensement de 1961, publication n° 93516, à la page 71-1. Les enfants des familles dont le chef de famille est une veuve si l'on utilise les projections applicables à l'année 1966, seront au nombre de 56,700 dans le groupe d'âge de 0 à 9 ans, et de 62,100 dans le groupe d'âge de 10 à 15 ans, ce qui donne un total en 1966 de 118,800, et si l'on paie \$288 de plus par enfant et par an pour le groupe d'âge de 0 à 9 ans et \$384 pour le groupe d'âge de 10 à 15 ans, le total en 1966 est de \$40,100,000.

M. MUNRO: Cela fait maintenant un supplément de plus de \$5,000,000.

M. DIMOCK: Cela fait un supplément de plus de \$35,000,000 si l'on se base sur les projections pour 1966.

M. MUNRO: J'ai pris les chiffres que j'ai indiqués en les multipliant par \$25 et j'ai vérifié les chiffres. Il y a une autre chose dont je voudrais parler si le Comité me le permet, au sujet de cette question de la sécurité de la vieillesse qui, à mon avis, a été utilisée tout au long du mémoire par l'association pour souligner certaines choses et a été laissée de côté pour souligner certaines autres choses. Je veux parler du tableau I où il est question des coûts relatifs des systèmes de bien-être social au Canada et aux États-Unis. Dans le tableau on a inclus la sécurité de la vieillesse. De nouveau, je ferais remarquer qu'à la page 8 on parle de la générosité relative de l'institution du fond de pensions de retraite pour les fonctionnaires, et on a de nouveau inclus la sécurité de la vieillesse. Au milieu de la page, il est dit que les pourcentages seraient moins élevés s'ils gagnaient plus que dans l'hypothèse et plus élevés s'ils gagnaient